



REFERENTIEL PROFESSIONNEL

DIPLÔME DE LA NOUVELLE CALEDONIE

D'OPERATEUR SUR PELLE HYDRAULIQUE DANS UNE EXPLOITATION MINIERE

Niveau V

VERSION : 2017

SOMMAIRE

1.	VUE SYNOPTIQUE DE L'EMPLOI-TYPE	4
2.	FICHE DESCRIPTIVE DE L'EMPLOI TYPE	4
2.1.	Références.....	4
2.2.	Autres appellations de l'emploi type	4
2.3.	Définition de l'emploi type.....	4
2.4.	Contexte général d'exercice de l'emploi type.....	5
2.5.	Conditions d'exercice de l'emploi type	5
2.6.	Conditions d'accès à l'emploi.....	6
3.	ACTIVITES TYPE DE L'EMPLOI	7
3.1.	Liste des activités type	7
3.2.	Activité 1 : Réaliser en sécurité l'ensemble des travaux sur une exploitation minière à l'aide d'une pelle hydraulique.....	7
3.2.1.	Définition et description de l'activité	7
3.2.2.	Contexte de réalisation	8
3.2.3.	Relations internes et externes.....	8
3.2.4.	Moyens techniques et outils mobilisés	8
3.2.5.	Compétences liées à l'activité	8
3.3.	Activité 2 : Encadrer une équipe réduite sur un chantier minier.....	9
3.3.1.	Définition et description de l'activité	9
3.3.2.	Contexte de réalisation	9
3.3.3.	Relations internes et externes.....	9
3.3.4.	Moyens techniques et outils mobilisés	9
3.3.5.	Compétences liées à l'activité	9
4.	COMPETENCES PROFESSIONNELLES DE L'EMPLOI TYPE	10
4.1.	Liste des compétences associées à l'emploi type	10
4.2.	Compétence 1 : Effectuer en sécurité les opérations de prise en main de l'engin et de fin de poste.....	11
4.2.1.	Description de la compétence.....	11
4.2.2.	Savoirs faire	11
4.2.3.	Connaissances associées	11
4.2.4.	Attitudes et aptitudes.....	11
4.2.5.	Critères de performance	11
4.3.	Compétence 2 : Extraire de manière sélective et optimale des matériaux sur front de taille.....	12
4.3.1.	Description de la compétence.....	12
4.3.2.	Savoirs faire	12
4.3.3.	Connaissances associées	12
4.3.4.	Attitudes et aptitudes.....	13
4.3.5.	Critères de performance	13
4.4.	Compétence 3 : Charger en sécurité des tombereaux de manière équilibrée et des installations fixes.....	14
4.4.1.	Description de la compétence.....	14
4.4.2.	Savoirs faire	14
4.4.3.	Connaissances associées	14

4.4.4.	Attitudes et aptitudes.....	14
4.4.5.	Critères de performance	15
4.5.	Compétence 4 : réaliser les différents types de travaux avec une pelle hydraulique.....	16
4.5.1.	Description de la compétence.....	16
4.5.2.	Savoirs faire	16
4.5.3.	Connaissances associées	16
4.5.4.	Attitudes et aptitudes.....	16
4.5.5.	Critères de performance	17
4.6.	Compétence 5 : Implanter un ouvrage sur la base d'un croquis, d'un plan ou d'un schéma	18
4.6.1.	Description de la compétence.....	18
4.6.2.	Savoirs faire	18
4.6.3.	Connaissances associées	18
4.6.4.	Attitudes et aptitudes.....	18
4.6.5.	Critères de performance	18
4.7.	Compétence 6 : Appliquer les règles de sécurité et de préservation de l'environnement.....	19
4.7.1.	Description de la compétence.....	19
4.7.2.	Savoirs faire	19
4.7.3.	Connaissances associées	19
4.7.4.	Attitudes et aptitudes.....	19
4.7.5.	Critères de performance	20
4.8.	Compétence 7 : Animer et coordonner de manière temporaire les différentes équipes sur les chantiers....	21
4.8.1.	Description de la compétence.....	21
4.8.2.	Savoirs faire	21
4.8.3.	Connaissances associées	21
4.8.4.	Attitudes et aptitudes.....	21
4.8.5.	Critères de performance	22
4.9.	Compétence 8 : Assurer le suivi et le reporting de l'activité d'une équipe	23
4.9.1.	Description de la compétence.....	23
4.9.2.	Savoirs faire	23
4.9.3.	Connaissances associées	23
4.9.4.	Attitudes et aptitudes.....	23
4.9.5.	Critères de performance	23
5.	GLOSSAIRE TECHNIQUE DE L'EMPLOI	24
6.	GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE	26
7.	COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL	30

1. VUE SYNOPTIQUE DE L'EMPLOI-TYPE

ACTIVITES		COMPETENCES ASSOCIEES	
A 1	Réaliser en sécurité l'ensemble des travaux sur une exploitation minière à l'aide d'une pelle hydraulique	C1	Effectuer en sécurité les opérations de prise en main de l'engin et de fin de poste.
		C2	Extraire d'une manière sélective et optimale des matériaux sur front de taille.
		C3	Charger en sécurité des tombereaux de manière équilibrée et des installations fixes.
		C4	Implanter un ouvrage sur la base d'un croquis, plan ou schéma.
		C5	Réaliser différents ouvrages à l'aide d'une pelle hydraulique.
		C6	Appliquer les règles de sécurité et de préservation de l'environnement.
A 2	Encadrer une équipe réduite sur un centre minier	C7	Appliquer les procédures administratives liées à la fonction de chef d'équipes.
		C8	Assurer le suivi et le reporting de l'activité d'une équipe.

2. FICHE DESCRIPTIVE DE L'EMPLOI TYPE

2.1. REFERENCES

Fiche ROME	:	F1302 – Conduite d'engins de terrassement et de carrière
Code NSF	:	231u Mines et carrières, génie civil, topographe
Formacode®	:	22054 – travaux publics 31717 – engin chantier
Niveau de Qualification	:	V ¹

2.2. AUTRES APPELLATIONS DE L'EMPLOI TYPE

Pelliste

2.3. DEFINITION DE L'EMPLOI TYPE

L'opérateur sur pelle hydraulique dans une exploitation minière maîtrise la conduite en sécurité des principaux engins utilisés au sein d'une exploitation minière (tombereau, chargeuse, boteur, pelle hydraulique). Il met en œuvre les techniques de travail permettant d'optimiser l'utilisation d'une pelle hydraulique sur les divers chantiers d'exploitation. Il possède des notions de géologie qui lui permettent d'identifier les matériaux sur le front d'extraction. Il veille au maintien en bon état des engins utilisés et respecte la réglementation en vigueur.

Il applique et relaye les consignes du chef de poste et peut être amené à le remplacer en cas d'absence.

L'opérateur intègre dans ses actions l'ensemble des contraintes d'environnement, de sécurité, de qualité et de rendement afférentes à la production et aux ouvrages miniers, ainsi que des contraintes naturelles liées au sol et aux conditions météorologiques.

¹ Nomenclature de 1969

2.4. CONTEXTE GENERAL D'EXERCICE DE L'EMPLOI TYPE

Trois groupes miniers internationaux de premier rang mondial et des opérateurs miniers locaux de moindre taille partagent le paysage minier en Nouvelle-Calédonie.

L'activité d'extraction du minerai de nickel nécessite un nombre important de conducteurs. Il s'agit de plusieurs centaines de salariés qui génèrent des besoins réguliers en main d'œuvre qualifiée (évolution/retraite....).

Les évolutions techniques, des organisations de travail et de gestion des ressources humaines dans un contexte concurrentiel se caractérisent par :

- des exigences sécuritaires et environnementales de plus en plus importantes qui impliquent plus de connaissances,
- une évolution de la taille du matériel,
- le développement de nouvelles technologies installées sur les engins,
- une responsabilité individuelle conséquente sur la productivité et la création de richesse de l'entreprise (usure/casse, chargement/transport/déchargement du produit).

Depuis de nombreuses années, ces opérateurs, qui recrutent des conducteurs d'engin, exigent un diplôme de niveau V. Créés par l'Education Nationale (CAP) et le ministère chargé de l'emploi (Titres Professionnels), ces certifications ont une forte orientation travaux publics et intègrent une polyvalence sur 3 engins (ministère chargé de l'emploi) ou 6 engins (Education Nationale) qui implique des parcours de formation longs (6 à 9 mois), coûteux, peu flexibles et peu réactifs.

Le diplôme d'opérateur sur pelle hydraulique dans une exploitation minière constitue un niveau de qualification de la filière mine. Cette certification s'adresse essentiellement aux conducteurs :

- diplômés² justifiant d'un minimum de 5 ans d'expérience dans la conduite d'engins ;
- non diplômés justifiant d'une expérience d'au moins 7 années dans la conduite d'engins.

L'évolution de carrière implique souvent, après le développement de la polyvalence sur différents engins, une spécialisation des ouvriers sur certains engins, notamment la pelle hydraulique dont la puissance et le coût exigent un haut degré de maîtrise, une sécurité maximale et implique une importante expérience professionnelle

2.5. CONDITIONS D'EXERCICE DE L'EMPLOI TYPE

L'opérateur sur pelle hydraulique dans une exploitation minière conduit seul son engin de jour comme de nuit. Il est le plus souvent affecté à la conduite d'une pelle et mobilise les techniques de travail adaptées au chantier concerné ainsi qu'à la réalisation des ouvrages associés (exploitation, terrassement, mise en dépôt, création et entretien des ouvrages miniers et de gestion des eaux).

Il intervient en autonomie et est souvent en responsabilité du chantier que constituent les carrières d'extraction, les zones de stockage/triage du minerai, les pistes et routes.

Il travaille le plus souvent en équipe avec d'autres conducteurs d'engins mais est amené à effectuer en autonomie la réalisation d'ouvrage sur les différents types de chantiers.

L'opérateur peut avoir des horaires décalés liés au fonctionnement en quart sur certaines mines.

Ce conducteur possède une autorisation de conduite délivrée par son employeur pour chaque engin utilisé.

Il agit sur consigne du chef de poste/ chef de mine, le plus souvent en lien avec un dispatcheur. L'encadrement définit les objectifs et les organisations de travail. Le conducteur de pelle optimise le rendement (positionnements,

² Titulaire d'une certification de conducteur d'engin telle que le diplôme de la Nouvelle-Calédonie d'opérateur sur chargeuse et boteur dans une exploitation minière, le titre professionnel de de Boteur Chargeuse ou Conducteur de Pelle Hydraulique et de Chargeuse Pelleuse ou le CAP Conducteur d'engins travaux publics et carrière

cycles de roulage) des engins de transport sur sa zone d'intervention. Il détecte puis signale tout dysfonctionnement ou situation imprévue impactant les objectifs et l'organisation du chantier.

La maîtrise des techniques de travail, des manœuvres, le type de conduite et l'entretien de la zone de travail sont autant de facteurs déterminants pour la productivité du chantier ainsi que la maîtrise des coûts de fonctionnement et d'entretien.

L'opérateur sur pelle hydraulique dans une exploitation minière réalise des travaux en respectant scrupuleusement la sécurité des personnes et des équipements. Il tient compte de la réglementation en matière de circulation de son entreprise. Il organise son chantier, gère les flux de tombereaux lors des travaux de chargement qu'il réalise avec sa pelle. Il signale les anomalies constatées lors de la conduite de l'engin et peut le cas échéant participer au diagnostic d'une panne.

Il peut se voir confier différents types de machines et de capacité différente.

Un rapport journalier (reporting) sur les tâches exécutées doit être renseigné afin de faire état du fonctionnement, des consommations de l'engin utilisé, ainsi que le volume de sa production.

Il intervient essentiellement sur concessions minières mais peut être amené à intervenir auprès d'installations fixes, d'usines ou zones portuaires.

Il connaît la terminologie des produits d'extraction et des différents ouvrages de protection de l'environnement.

2.6. CONDITIONS D'ACCES A L'EMPLOI

Cet emploi est accessible avec une formation de niveau V. La connaissance du milieu professionnel et des techniques d'exploitation est très appréciée. Le permis PL tend à devenir obligatoire.

3. ACTIVITES TYPE DE L'EMPLOI

3.1. LISTE DES ACTIVITES TYPE

- ➔ ACTIVITE 1 (AT1) – Réaliser en sécurité l'ensemble des travaux sur une exploitation minière à l'aide d'une pelle hydraulique.
- ➔ ACTIVITE 2 (AT2) – Encadrer une équipe réduite sur un centre minier.

3.2. ACTIVITE 1 : REALISER EN SECURITE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX SUR UNE EXPLOITATION MINIERE A L'AIDE D'UNE PELLE HYDRAULIQUE.

3.2.1. Définition et description de l'activité

Le conducteur de pelle hydraulique exerce, dans le respect de la réglementation en vigueur, l'ensemble des opérations liées à la production et aux différents travaux sur mine. Il est garant de la sécurité des biens et des personnes circulant dans sa zone d'intervention. Il assure les opérations d'entretien et de contrôle quotidien de son engin. Il maîtrise les mouvements de la pelle hydraulique afin de réaliser de manière efficiente l'ensemble des opérations dont il a la charge. Il choisit le type d'engin adapté au travail à réaliser afin de garder à l'esprit la notion d'économie de chantier et de productivité (temps de travail, effectif, coût horaire des engins, distances de roulage, rendement, coût de la casse).

Il connaît le fonctionnement et les risques liés à l'exploitation minière et prend toutes les mesures nécessaires en cas d'incident ou d'accident.

Il connaît les techniques et les organisations de travail qui sont mobilisées sur les différents chantiers :

- Carrière d'extraction,
- Réalisation et entretien d'ouvrages,
- Construction et entretien des pistes et routes,
- Gestion des stocks de minerai.

Les principales opérations que le conducteur de pelle hydraulique réalise sont :

- La sélection visuelle et extraction de matériaux sur un front de taille,
- Le chargement de tombereaux de manière équilibrée,
- Le déplacement de stocks de minerai, gerbage, triage de blocs,
- L'alimentation en minerai d'installations fixes, évacuation des refus et gestion des stocks,
- Des ouvrages environnementaux (drains, caniveau, décanteur...),
- La réalisation ou entretien d'ouvrages miniers (purge de décanteur, pralinage des ouvrages anti-pollution, réalisation de merlon, de fouille, de plateforme, de rampe d'accès, entretien des routes et pistes),
- Les travaux en bordure pour l'ouverture de routes

Au-delà des tâches de production, le conducteur de pelle hydraulique est amené à :

- effectuer l'entretien journalier et les opérations correspondant au premier niveau de maintenance,
- guider ou donner des consignes aux engins de transport intervenant sur sa zone de travail,
- relayer toute anomalie, dysfonctionnement ou risque identifié sur sa zone de travail.

Il choisit les équipements adaptés en fonction du travail à réaliser et de la nature des sols.

Ce conducteur est capable d'optimiser le rendement (positionnement, cycle de roulage) des engins de transport sur sa zone d'intervention. Il détecte puis signale tout dysfonctionnement ou situation pouvant impacter les objectifs et l'organisation du chantier. Il assure quotidiennement le reporting de son activité.

De même, il est en mesure d'explicitier tout dysfonctionnement constaté sur son engin en vue d'une intervention du service entretien/maintenance.

L'opérateur sur pelle hydraulique dans une exploitation minière sait lire et interpréter un plan, un croquis ou un schéma afin d'implanter et de réaliser un travail avec un engin. Il identifie les différents repères mis en place sur le chantier.

Il positionne, sur la base de plans, croquis ou schémas, les ouvrages à réaliser sur les chantiers auxquels il est affecté à l'aide des instruments de mesures mis à sa disposition.

Il effectue un contrôle constant de son travail en utilisant les moyens de mesures mis à sa disposition.

3.2.2. Contexte de réalisation

Le conducteur de pelle hydraulique exerce principalement son métier sur des chantiers miniers mais peut être amené à intervenir sur des sites industriels (terrassement d'infrastructures, quai de chargement...). Il intervient en équipe avec d'autres conducteurs d'engins constituant l'échelon de terrassement/extraction avec lesquels il communique oralement (par radio) ou par gestes. Il réalise son activité de façon autonome en appliquant les consignes du chef de poste / chef de quart.

3.2.3. Relations internes et externes

Il est en contact permanent avec les différents acteurs du chantier :

- Le dispatcheur,
- Le conducteur de tombereau, de chargeuse et de boueur,
- Le géologue concernant les teneurs du front de taille,
- Le chef de poste concernant les consignes de sécurité et environnementales à respecter.
- L'intervenant sécurité pour la vérification du respect des consignes.
- Le responsable matériel et les mécaniciens d'intervention pour les dépannages éventuels.
- Le responsable de la maintenance, les mécaniciens d'intervention pour éventuellement participer au diagnostic d'une panne.

3.2.4. Moyens techniques et outils mobilisés

Pelles rétro ou en butte sur chenilles, plans, instruments de mesure, documents techniques.

3.2.5. Compétences liées à l'activité

- C1 – Effectuer en sécurité les opérations de prise en main de l'engin et de fin de poste.
- C2 – Extraire d'une manière sélective et optimale des matériaux sur front de taille.
- C3 – Charger en sécurité des tombereaux de manière équilibrée et des installations fixes.
- C4 – Réaliser différents ouvrages à l'aide d'une pelle hydraulique.
- C5 – Implanter un ouvrage sur la base d'un croquis, plan ou schéma.
- C6 – Appliquer les règles de sécurité et de préservation de l'environnement.

3.3. ACTIVITE 2 : ENCADRER UNE EQUIPE REDUITE SUR UN CHANTIER MINIER.

3.3.1. Définition et description de l'activité

De manière occasionnelle et afin de ne pas briser la chaîne de production en raison notamment d'absence de personnel, la hiérarchie peut demander au conducteur confirmé de pelle hydraulique, dans le respect de la réglementation en vigueur, de remplacer temporairement mais pas forcément en totale autonomie, un chef d'équipe pour pallier à une absence ou à un surcroît temporaire d'activité.

L'opérateur fait réaliser les travaux sur mine par une équipe, comprenant des conducteurs d'engins d'extraction, de transport et de mise en œuvre de matériaux.

Il est garant du respect de la productivité, de la qualité, des délais, de la sécurité et des règles de protection de l'environnement.

Il planifie et organise l'activité des équipes, en leur transmettant les informations issues des dossiers d'exécution, verbalement, sous forme de procédures simples, ou de croquis

3.3.2. Contexte de réalisation

L'opérateur sur pelle hydraulique dans une exploitation minière est en capacité de réaliser cette activité occasionnellement, en appliquant et faisant appliquer les consignes de production en veillant à la sécurité des opérateurs. Il s'assure que ceux-ci appliquent les règles d'hygiène et de protection de l'environnement.

3.3.3. Relations internes et externes

L'opérateur sur pelle hydraulique dans une exploitation minière assure la coordination permanente avec les acteurs du chantier :

- Le dispatcheur,
- Les conducteurs d'engins de production,
- Le service de pilotage de front,
- Le supérieur hiérarchique (cadre référent) concernant les consignes de sécurité, de production et environnementales à appliquer,
- L'intervenant sécurité pour l'application et le respect des consignes,
- Le responsable matériel et les mécaniciens d'intervention pour les dépannages éventuels,
- Le responsable de la maintenance et les mécaniciens pour éventuellement planifier une intervention.

3.3.4. Moyens techniques et outils mobilisés

L'ensemble des procédures et règles nécessaire à la réalisation de sa mission, (consignes de production.

3.3.5. Compétences liées à l'activité

C7 - Appliquer les procédures administratives liées à la fonction de chef d'équipes.

C8 - Assurer le suivi et le reporting de l'activité d'une équipe.

4. COMPETENCES PROFESSIONNELLES DE L'EMPLOI TYPE

4.1. LISTE DES COMPETENCES ASSOCIEES A L'EMPLOI TYPE

Compétence 1	Effectuer en sécurité les opérations de prise en main de l'engin et de fin de poste.
Compétence 2	Extraire d'une manière sélective et optimale des matériaux sur front de taille.
Compétence 3	Charger en sécurité des tombereaux de manière équilibrée et des installations fixes.
Compétence 4	Réaliser différents ouvrages à l'aide d'une pelle hydraulique.
Compétence 5	Implanter un ouvrage sur la base d'un croquis, plan ou schéma.
Compétence 6	Appliquer les règles de sécurité et de préservation de l'environnement.
Compétence 7	Appliquer les procédures administratives liées à la fonction de chef d'équipes.
Compétence 8	Assurer le suivi et le reporting de l'activité d'une équipe.

4.2. COMPÉTENCE 1 : EFFECTUER EN SECURITE LES OPERATIONS DE PRISE EN MAIN DE L'ENGIN ET DE FIN DE POSTE.

4.2.1. Description de la compétence

L'opérateur sur pelle hydraulique dans une exploitation minière pratique chaque jour les opérations de prise et de fin de poste afin de vérifier les niveaux et l'état général de la machine confiée (feux, train de pneu, état des chenilles, rétroviseurs...) et la prépare au travail prévu.

Dans la cabine Il s'assure du bon état général du poste de conduite (bonne visibilité, propreté, siège, ceinture de sécurité...).Il réalise un test radio, klaxon.

Après la mise en route de son engin, il effectuée une checklist de son tableau de bord.

A l'issue de sa mission, il stationne l'engin en respectant les consignes de sécurité. Il renseigne les documents relatifs à la prise et à la fin de poste.

4.2.2. Savoirs faire

- Réaliser les opérations de contrôle à la prise de poste :
 - avant le démarrage de l'engin : ses EPI, les contrôles visuels de l'état général de la machine et des différents organes, la vérification des niveaux, la propreté et la visibilité de l'espace cabine, un test klaxon et radio ;
 - après le démarrage de l'engin : à la mise sous tension, la lecture et l'interprétation des pictogrammes du tableau de bord, à la mise en route du moteur, le contrôle des témoins du tableau de bord, le temps de chauffe des organes de la machine, le lancement et l'utilisation d'un logiciel de gestion minière ;
- Lire et interpréter les documents du constructeur : consignes techniques, de mise en marche, d'arrêt...,
- Appliquer la réglementation hygiène, sécurité, environnement à l'entretien des machines,
- Stationner l'engin selon les consignes et les procédures prévues,
- Nettoyer systématiquement l'accès et la cabine de son engin,
- Réaliser les opérations de fin de poste et de mise en sécurité de la machine confiée.

4.2.3. Connaissances associées

- Connaître les différents types de pelles hydrauliques, leurs équipements et leur utilisation optimale,
- Connaître l'ensemble des règles de sécurité et de la réglementation en vigueur, concernant la conduite d'engin de chantier sur une exploitation minière,
- Connaître les procédures mise en place par l'entreprise.

4.2.4. Attitudes et aptitudes

Pour réaliser cette compétence, l'opérateur :

- effectue la prise de poste et les opérations de fin de poste selon la procédure (respect de l'ensemble des points de contrôle, renseigner les formulaires de prise et de fin de poste, noter ses observations le cas échéant, signaler des anomalies),
- reste attentif aux bruits, aux vibrations et aux odeurs et effectuer des contrôles visuels, auditifs et olfactifs tout au long de la prise et de la fin de poste ; constater un dysfonctionnement et signaler en cas de doute,
- prévoit le temps nécessaire pour les opérations de prise de poste et de fin de poste,
- s'adapte aux différents engins (vérifier les organes de l'engin utilisé).

4.2.5. Critères de performance

- Les opérations de prise et de fin de poste sont réalisées selon les prescriptions,
- L'inspection des niveaux et l'état générale de la machine a été réalisée en respectant les consignes,
- Les tests demandés sont effectués,
- La cabine est propre et le poste de conduite est utilisable,
- L'engin est stationné conformément à la procédure prévue,
- La check liste du tableau de bord a été réalisée,
- Les documents réglementaires sont renseignés conformément aux attentes,

4.3. COMPÉTENCE 2 : EXTRAIRE DE MANIÈRE SÉLECTIVE ET OPTIMALE DES MATÉRIAUX SUR FRONT DE TAILLE.

4.3.1. Description de la compétence

L'opérateur sur pelle hydraulique dans une exploitation minière maîtrise la conduite en sécurité de son engin de jour comme de nuit (distances de sécurité, positionnement de l'engin...) et applique les mesures d'hygiène et de sécurité. Il met en œuvre l'ensemble des techniques de travail lui permettant d'optimiser l'utilisation d'une pelle hydraulique sur les divers chantiers d'extraction. Il garde sa zone de travail propre et de niveau,

Il possède de bonnes notions de géologie, lui permettant de reconnaître et contrôler visuellement l'aspect du faciès du front de taille et réagir en conséquence. Il est capable de distinguer visuellement les différentes sortes de matériaux extraits (saprolite, latérites jaunes et rouges, stérile, cuirasse, topsoil...), ce qui lui permet d'adapter sa technique d'extraction, de les sélectionner sur le front d'extraction afin de ne pas les mélanger lors de leur mise en stock avant le chargement. Il utilise le vocabulaire technique approprié.

Il est capable en cas de changement de faciès du front de taille de prendre la décision de stocker les matériaux en attendant la venue du service de la géologie ou de les faire acheminer vers une destination appropriée au changement de teneur. Il alerte le pilotage de front lorsque le profil géologique présente un changement dans la zone d'extraction.

Ce travail d'extraction nécessite, de la part de l'opérateur, beaucoup de concentration, de précision dans les mouvements de sa pelle hydraulique et d'initiative. **Les décisions prises ayant des conséquences, techniques et financières, sur la suite du processus**, il exerce cette activité en gardant à l'esprit la notion d'économie de chantier et de productivité (fluidité de la conduite, temps de travail, distance de roulage, rendement, coût de la casse...).

4.3.2. Savoirs faire

- Appliquer le programme de production et les consignes de travail,
- Appliquer les mesures d'hygiène, de sécurité et de respect de l'environnement sur le chantier,
- Maîtriser les différents mouvements de la machine afin d'extraire les matériaux avec précision en respectant les contraintes liées à l'économie de chantier,
- Reconnaître les différentes natures de sols et identifier les matériaux qui se présentent sur le front de taille,
- Maîtriser la sélectivité des matériaux,
- Sélectionner les matériaux extraits et les envoyer vers la destination appropriée,
- Utiliser le vocabulaire approprié pour l'identification des matériaux extraits (minerais, stérile, latérite, saprolite, cuirasse...),
- Arrêter l'extraction et alerter le pilotage de front lorsque le profil géologique présente un changement dans la zone d'extraction,
- Tenir la zone d'extraction propre et de niveau,
- Renseigner les documents relatifs aux travaux réalisés.

4.3.3. Connaissances associées

- Connaître la terminologie des produits d'extraction (codes et destination) minerais, stérile, etc..., ainsi que les teneurs moyennes correspondant aux différents matériaux,
- Connaître le vocabulaire spécifique à la géologie,
- Maîtriser la notion d'économie de chantier, de production et de rentabilité en lien avec les consignes de sécurité,
- Connaître les différents mouvements de la machine,
- Connaître les différentes procédures mises en place par l'entreprise en termes d'hygiène, de sécurité, d'environnement (gestion des eaux).

4.3.4. Attitudes et aptitudes

L'opérateur sur pelle hydraulique travaille en collaboration avec les services de pilotage de front et de la géologie.

Pour réaliser cette compétence, l'opérateur :

- Comprend et applique rigoureusement les consignes de travail (programme de production, sécurité...)
- Manœuvre la pelle hydraulique avec souplesse et précision,
- Reste concentré sur la conduite malgré la répétition des gestes,
- Réagit rapidement à tout changement de faciès, décide de la conduite à tenir le cas échéant afin de bloquer le moins possible la production.

4.3.5. Critères de performance

- Les mesures d'hygiène et de sécurité sont connues et appliquées,
- Les mouvements de la machines sont précis et maîtrisés,
- Les différents matériaux sont identifiés et leur teneur moyenne est connue,
- Le choix de la destination des différents matériaux est pertinent,
- La zone est propre et de niveau,
- Le candidat maîtrise le vocabulaire de la géologie,
- Le candidat est capable de nommer les matériaux sur un faciès de front de taille,
- Les notions d'économie de chantier et de productivité sont respectées,
- La décision prise concernant la destination des matériaux est conforme.

4.4. COMPÉTENCE 3 : CHARGER EN SÉCURITÉ DES TOMBREAUX DE MANIÈRE ÉQUILIBRÉE ET DES INSTALLATIONS FIXES

4.4.1. Description de la compétence

L'opérateur sur pelle hydraulique charge des engins de transport et des installations fixes avec précaution et sans heurt.

Pour cela, il positionne sa pelle hydraulique de façon à assurer la production maximale en limitant l'amplitude de ses mouvements. Les manœuvres réalisées avec la pelle sont fluides et précises. Il aide le conducteur de tombereau à positionner son camion. Il veille aussi à la répartition de la charge dans la benne des engins de transport de façon à limiter tout risque d'accident dû à un déséquilibre ou une surcharge. Toutes ces opérations sont effectuées dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Il garde la zone de chargement propre et de niveau. Il exerce cette activité en gardant à l'esprit la notion d'économie de chantier et de productivité (fluidité de la conduite, temps de travail, distance de roulage, rendement, coût de la casse...).

Selon les matériaux chargés, il informe ou confirme au chauffeur du tombereau du lieu de déchargement des matériaux. Il renseigne les documents de suivi du travail réalisé.

4.4.2. Savoirs faire

- Identifier les différents types de pelles hydrauliques et leurs équipements,
- Choisir l'équipement de la pelle hydraulique selon la nature des matériaux à charger et la taille du tombereau,
- Organiser son poste de travail,
- Aider le chauffeur de tombereau à positionner son engin pour le chargement,
- Informer le chauffeur de tombereau sur la destination des matériaux à décharger,
- Guider les manœuvres pour le positionnement des camions, charger l'engin de transport avec précaution et sans heurt, répartir la charge et appliquer les règles de sécurité concernant le chargement.
- Approvisionner une installation fixe en tenant compte de la nature des matériaux, conserver l'aire de chargement propre et nivelée,

4.4.3. Connaissances associées

- Connaître les caractéristiques techniques des pelles hydrauliques utilisées ainsi que les règles de sécurité liées à la conduite sur mine,
- Connaître les différentes procédures mises en place par l'entreprise en termes d'hygiène et d'environnement,
- Connaître le principe du dispatching,
- Connaître la terminologie des produits d'extraction (stérile, tout-venant, valorisable...) leur code et leur destination,
- Connaître la gestuelle de commandement,
- Notions de production et de rentabilité.

4.4.4. Attitudes et aptitudes

L'opérateur sur pelle hydraulique travaille en collaboration avec le chauffeur de tombereau, et les personnes chargées du fonctionnement de l'installation fixe.

Pour réaliser cette compétence, l'opérateur :

- Comprend et applique les consignes de travail (programme de production, sécurité...),
- Reste concentré sur les manœuvres réalisées à l'aide de sa pelle malgré la répétition des gestes,
- Manœuvre la pelle avec souplesse et précision,

- Reste attentif aux consignes, aux déplacements et interventions des autres engins,
- Travaille en équipe sur un chantier ; communique oralement avec ses collègues et avec sa hiérarchie,

4.4.5. Critères de performance

- Les mesures de sécurité et d'hygiène sont scrupuleusement respectées,
- La pelle est positionnée de façon optimale,
- Les manœuvres effectuées sont fluides et précises,
- La charge est équilibrée et la capacité de l'engin de transport est respectée,
- Le camion est convenablement positionné pour le chargement,
- L'opération d'approvisionnement de l'installation fixe est réalisée avec précaution et sans heurt,
- L'aire de chargement est propre et de niveau,
- Le lieu de déchargement des matériaux est clairement identifié,
- Les notions d'économie de chantier et de productivité sont respectées,
- Les documents de suivi sont renseignés de manière précise.

4.5. COMPÉTENCE 4 : REALISER LES DIFFERENTS TYPES DE TRAVAUX AVEC UNE PELLE HYDRAULIQUE

4.5.1. Description de la compétence

L'opérateur sur pelle hydraulique réalise, de jour comme de nuit, dans le respect de la réglementation en vigueur, des règles de sécurité, d'hygiène et de l'environnement, différents types de travaux sur mine avec fluidité et précision. Ces travaux consistent, en la réalisation ou l'entretien d'ouvrages miniers (pralinage des ouvrages anti-pollution, réalisation de merlons, purge de décanteurs, optimiser la gestion des tas de minerai, entretien des pistes et routes, réalisation de rampes d'accès, fouilles en tranchée, etc...). Il adapte la puissance de sa machine afin de respecter la notion d'économie de chantier et d'éviter une usure prématurée de son engin. Il choisit les équipements en fonction de la nature des sols et du travail à réaliser. L'opérateur maîtrise l'ensemble des techniques de travail. Il maintient sa zone d'évolution de niveau et propre. Il renseigne les documents règlementaires fournis.

4.5.2. Savoirs faire

- Identifier et choisir les équipements de la pelle hydraulique selon la nature des travaux à réaliser,
- Organiser son poste de travail,
- Réaliser ou entretenir des ouvrages miniers en mobilisant les techniques de travail adaptées :
 - Réaliser des merlons et les entretenir,
 - Effectuer un talutage,
 - Praliner des ouvrages anti-pollution,
 - Réaliser des fouilles en tranchée,
 - Réaliser une rampe d'accès, une ouverture et/ou un entretien de piste et route,
 - Purger les décanteurs,
 - Trier des blocks,
 - Travailler en bordure,
 - Contrôler visuellement la qualité et la conformité d'un ouvrage,
- Maîtriser les différents mouvements de la machine,
- Appliquer la réglementation hygiène, de sécurité, et de préservation de l'environnement,
- Renseigner un rapport journalier de conducteur de pelle hydraulique,
- Rendre compte des opérations effectuées et des éventuels dysfonctionnements.

4.5.3. Connaissances associées

- Connaître les caractéristiques techniques des pelles hydrauliques utilisées ainsi que les règles de sécurité liées à la conduite sur mine,
- Connaître les différentes procédures mises en place par l'entreprise en termes d'hygiène et d'environnement,
- Connaître le principe du dispatching,
- Connaître la terminologie des produits d'extraction (stérile, tout-venant, valorisable...) leur code et leur destination,
- Connaître la gestuelle de commandement,
- Notions de production et de rentabilité.

4.5.4. Attitudes et aptitudes

L'opérateur sur pelle hydraulique travaille en collaboration avec les différents départements présents sur mine (géologie, environnement, exploitation...).

Pour réaliser cette compétence, l'opérateur :

- Comprend et applique les consignes de travail (programme de production, sécurité...),
- Reste concentré sur les manœuvres réalisées à l'aide de sa pelle malgré la répétition des gestes,
- Manœuvre la pelle avec souplesse et précision,
- Reste attentif aux consignes, aux déplacements et interventions d'autres personnes sur sa zone de travail,
- Travaille en équipe sur un chantier ; communique oralement avec ses collègues et avec sa hiérarchie,

4.5.5. Critères de performance

- Les mesures de sécurité et d'hygiène sont scrupuleusement respectées,
- La puissance de la machine est adaptée aux travaux à réaliser,
- Les manœuvres effectuées sont fluides et précises,
- La zone de travail est propre et de niveau,
- Les travaux réalisés correspondent à la commande,
- Les techniques de travail sont maîtrisées,
- Les équipements choisis permettent la réalisation du travail demandé,
- Les documents de suivi sont renseignés de manière précise

4.6. COMPÉTENCE 5 : IMPLANTER UN OUVRAGE SUR LA BASE D'UN CROQUIS, D'UN PLAN OU D'UN SCHEMA

4.6.1. Description de la compétence

L'opérateur sur pelle hydraulique dans une exploitation minière maîtrise les bases de la topographie et de la lecture de plan, ce qui lui permet d'implanter sur le terrain un ouvrage à réaliser (environnementaux, routiers, etc...) à partir de croquis, schémas et plans. Il effectue un contrôle constant de son travail à l'aide de moyens de mesure mis à sa disposition et à partir des informations portées sur les repères d'implantation. Il a la capacité à déplacer et reporter un repère lorsque cela s'avère nécessaire, en utilisant un outillage ou du matériel de mesure simple.

4.6.2. Savoirs faire

- Lire un plan et reproduire sous la forme d'un croquis (profil en long et en travers) le travail à exécuter avec un engin de chantier,
- Identifier les différents repères mis en place sur le chantier,
- Tracer les alignements, les courbes et des équerrages,
- Mesurer les distances à l'aide d'une chaîne à ruban,
- Calculer un dénivelé,
- Protéger ou déplacer si nécessaire, les repères ou implantations existantes,
- Appliquer la méthode de travail adaptée à chaque situation,
- Contrôler le travail réalisé à l'aide d'un appareil de mesure adapté.

4.6.3. Connaissances associées

- Connaître les techniques simples permettant l'implantation et la réalisation de certains ouvrages,
- Connaître le fonctionnement des appareils de mesure,
- Connaître les principes liés à la lecture de plan,
- Connaître les quatre opérations arithmétiques.

4.6.4. Attitudes et aptitudes

Pour réaliser cette compétence, l'opérateur :

- Applique les consignes et respecte les procédures liées à la lecture d'un plan. En cas de doute, il se fait confirmer par sa hiérarchie le résultat de son travail.
- Met en œuvre cette compétence avec minutie et précision.

4.6.5. Critères de performance

- Les éléments de base de la topographie sont connus et maîtrisés,
- Les bases de la lecture de plan sont maîtrisées,
- L'implantation de l'ouvrage sur le terrain correspond au plan fourni,
- Le déplacement et/ou le report des repères est réalisé en respectant les consignes,
- Le contrôle de son ouvrage est réalisé conformément aux attentes,
- L'outillage et le matériel de mesure sont utilisés de manière efficiente.

4.7. COMPÉTENCE 6 : APPLIQUER LES RÈGLES DE SÉCURITÉ ET DE PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

4.7.1. Description de la compétence

L'opérateur sur pelle hydraulique dans une exploitation minière est le garant de sa sécurité et de la sécurité des biens et des personnes circulant dans sa zone d'intervention. Il connaît le fonctionnement et les risques liés à l'exploitation minière et prend toutes les mesures nécessaires en cas d'incidents et d'accidents. Il a une bonne hygiène de vie. Enfin, il connaît les risques liés aux travaux à proximité de réseaux aériens et souterrains.

Tout en garantissant le respect du processus d'extraction, l'opérateur sur pelle hydraulique dans une exploitation minière respecte les règles de protection environnementales de son site minier. Il identifie les différents ouvrages présents liés à la protection de l'environnement et connaît leur fonction. Il met en œuvre les différentes consignes en cas d'incidents ayant un impact environnemental. Il peut être sollicité en cas de besoin sur des travaux de dépollution.

Il rend compte à sa hiérarchie de ses observations et interventions.

4.7.2. Savoirs faire

- Appliquer toutes les mesures de sécurité liées à la conduite d'engin sur mine, porter les EPI adaptés au poste de travail, respecter les règles de circulation (vitesse, ceinture, téléphone, écouteurs),
- S'assurer d'avoir une bonne hygiène de vie, en respectant le cycle du sommeil et en ayant une alimentation équilibrée, afin d'assurer son travail tout au long de son activité. Respecter les temps de pause obligatoires,
- S'assurer de la sécurité des personnes présentes dans le périmètre d'évolution de son engin,
- Baliser le cas échéant tout chantier encombrant une voie de circulation ou présentant un risque pour les personnes circulant à proximité,
- Identifier les réseaux existant avant le début du travail ; les préserver de toutes dégradations liées à l'intervention des opérateurs intervenant sur la zone ; respecter les distances de sécurité pour les travaux à proximité ou sous les lignes électriques haute tension,
- Participer à la construction et à l'entretien de différents types d'ouvrage environnementaux,
- Reconnaître les différents ouvrages de protection de l'environnement,
- Appliquer les procédures en cas de pollution,
- Appliquer les règles concernant la gestion des eaux et des déchets,
- Rendre compte et signaler toute anomalie décelée avant, pendant et après la phase de travail.

4.7.3. Connaissances associées

- Connaître les consignes de sécurité liées au site,
- Connaître les règles de sécurité liées à l'utilisation des engins de chantier (règles de circulation, véhicules prioritaires...),
- Connaître les principaux types de réseaux souterrains et aériens,
- Connaître les risques afférents à ces réseaux, pour les personnes et les biens et les risques liés aux atteintes aux réseaux existants (intégrité, tracé)
- Connaître la terminologie des différents ouvrages de protection de l'environnement,
- Connaître le rôle de chaque ouvrage de protection de l'environnement,
- Connaître les risques liés à l'amiante environnementale.

4.7.4. Attitudes et aptitudes

L'opérateur sur pelle hydraulique dans une exploitation minière travaille en collaboration avec l'ensemble des personnes intervenant sur les différents chantiers.

Pour réaliser cette compétence, l'opérateur :

- Applique les consignes et respecte les procédures en gardant à l'esprit que la sécurité des personnes et des biens ainsi que la protection de l'environnement restent une priorité sur un centre minier,

- Pose des questions dans le cadre de son activité, écoute son interlocuteur, lui demande de répéter ses propos en cas d'incompréhension ; recherche activement des informations en lien avec son travail ; s'informe auprès des interlocuteurs compétents en cas de besoin ou d'incertitude sur la démarche à suivre ; identifie les interlocuteurs compétents ou autorisés à donner des informations,
- Prévoit le temps nécessaire pour s'informer et s'appropriier les consignes et règles en vigueur,
- Évalue et est conscient des conséquences de ses actions vis-à-vis de l'environnement (chute de pierres, écoulement de fluides ...) ; prend les mesures nécessaires en cas de fuite de liquide constatée.

4.7.5. Critères de performance

- Les règles de sécurité sont connues et respectées,
- Les connaissances de l'hygiène de vie sont maîtrisées,
- Les procédures concernant la circulation des personnes sur son chantier sont connues,
- Les précautions lors d'intervention à proximité d'un réseau sont connues et appliquées,
- Les mesures prises en cas d'accident ou d'incidents sont conformes aux consignes,
- La procédure en cas de pollution est connue,
- Les différents ouvrages de protection de l'environnement sont identifiés et leur utilisation est connue,
- Les règles de protection de l'environnement sont connues.

4.8. COMPÉTENCE 7 : ANIMER ET COORDONNER DE MANIÈRE TEMPORAIRE LES DIFFÉRENTES ÉQUIPES SUR LES CHANTIERS

4.8.1. Description de la compétence

Sous l'autorité du « chef de mine » ou du « responsable d'exploitation » et à partir des consignes données selon les chantiers en cours, l'opérateur sur pelle hydraulique détermine les méthodes, anime et gère les activités de son équipe afin de lui faire réaliser des travaux en respectant les délais, la qualité, les normes en vigueur et l'environnement. Il réalise toutes les tâches liées au pointage des agents et leurs relations.

Il sera notamment sollicité pour effectuer les tâches suivantes :

- Anticiper les situations dangereuses dans la préparation du chantier et organiser le travail dans le respect des règles de prévention et de maîtrise des risques,
- Superviser les chantiers et les contrôler,
- Mettre en place une organisation (objectif de production),
- Respecter et faire respecter les procédures liées à la sécurité, l'environnement

4.8.2. Savoirs faire

- Effectuer le pointage des opérateurs et appliquer la procédure pour les opérateurs absents,
- Animer une équipe en utilisant un langage technique approprié,
- Faire appliquer toutes les mesures d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement,
- Organiser et présenter oralement les activités au quotidien et communiquer les informations essentielles à leur bon déroulement (consignes, objectifs de production...) et déposer les opérateurs (pelliste, bulliste) sur les chantiers,
- Participer ou organiser les réunions avec les conducteurs, le dispatching, le pilotage de front...,
- Gérer les conflits dans une équipe et les relations interpersonnelles et rendre compte,
- Répertoire les incidents de chantier,
- Contrôler et évaluer les chantiers.

4.8.3. Connaissances associées

- Connaître le management des personnes,
- Connaître les notions de prévention des conflits (constitution des équipes),
- Connaître les techniques de communication et d'animation (1/4 d'heure sécurité),
- Connaître les procédures internes de l'entreprise et les consignes spécifiques à chaque type d'engins et travaux miniers,
- Connaître les règles de santé, d'hygiène et de sécurité sur les chantiers,
- Connaître la réglementation en matière de sécurité liée à la conduite d'engins,
- Connaître les principaux risques (renversement, poste de travail, co-activité,...),
- Notions de production, d'économie de chantier et de rentabilité,
- Connaître les acteurs de la prévention (interne/externe),
- Connaître les différentes mesures de protection individuelles et collectives,
- Notion concernant sa responsabilité pénale dans le cadre de son activité.

4.8.4. Attitudes et aptitudes

L'opérateur sur pelle hydraulique dans une exploitation minière travaille en collaboration avec l'ensemble des personnes intervenantes sur les différents chantiers.

Pour réaliser cette compétence, l'opérateur :

- Est équitable, objectif et neutre vis-à-vis de chacune des personnes dont il a la charge,
- Prévoit le temps nécessaire pour informer les agents sur les consignes et règles en vigueur,

- Fait appliquer les consignes et respecte les procédures en gardant à l'esprit que la sécurité des personnes et des biens ainsi que la protection de l'environnement reste une priorité sur un centre minier,
- Arrive à l'heure et porte constamment ses EPI ; respecte les normes d'hygiène et de sécurité ainsi que celles liées au respect de l'environnement,
- Ecoute ses interlocuteurs ; reformule afin de s'assurer de la bonne compréhension de chacun ; recherche activement des informations en lien avec sa mission ; identifie les interlocuteurs compétents ou autorisés à fournir des informations.

4.8.5. Critères de performance

- La gestion administrative des agents est réalisée en respectant les règles,
- Son animation et sa gestion d'équipe vont permettre la réalisation des travaux,
- Les procédures de contrôle des travaux est mise en œuvre,
- L'organisation mise en place va permettre d'atteindre les objectifs de production,
- Les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont connues,
- La planification journalière des équipes sur les ouvrages est adaptée,
- Les situations dangereuses sont repérées et anticipées,
- Les méthodes de gestion des situations difficiles sont connues.

4.9. COMPÉTENCE 8 : ASSURER LE SUIVI ET LE REPORTING DE L'ACTIVITÉ D'UNE ÉQUIPE

4.9.1. Description de la compétence

L'opérateur sur pelle hydraulique dans une exploitation minière collecte l'ensemble des données nécessaires à la réalisation du compte rendu journalier de l'activité des équipes dont il a provisoirement la charge. Il fait remonter aux services concernés l'ensemble des anomalies et incidents survenues sur les différents chantiers. En fonction des résultats observés, il ajuste, pour le lendemain, les objectifs de production. Il rend compte par écrit et/ou oralement des résultats de l'activité de la journée et fait intervenir les services concernés en cas de besoin.

4.9.2. Savoirs faire

- Collecter les informations nécessaires à la réalisation du reporting journalier,
- Rendre compte des opérations effectuées et des éventuels dysfonctionnements,
- Réagir en fonction des données de la journée,
- Ajuster les consignes en fonction des résultats de la journée,
- Faire intervenir les services concernés en cas de besoin,
- Renseigner les rapports journaliers,

4.9.3. Connaissances associées

- Connaître les différents types de rapports journaliers,
- Connaître les différents intervenants et leur fonction sur le site minier,
- Connaître les règles de sécurité et la réglementation en vigueur concernant la conduite d'engins de chantier,

4.9.4. Attitudes et aptitudes

L'opérateur sur pelle hydraulique dans une exploitation minière travaille en collaboration avec l'ensemble des personnes intervenantes sur les différents chantiers.

Pour réaliser cette compétence, l'opérateur :

- Prévoit le temps nécessaire pour s'informer auprès des agents des résultats de la journée,
- Ecoute ses interlocuteurs, reformule afin de s'assurer de la bonne compréhension de chacun, recherche activement des informations en lien avec les réalisations de la journée de travail, identifie les interlocuteurs compétents ou autorisés à fournir des informations,
- Informe des résultats de la journée en étant précis. Il vérifie si besoin les informations collectées avant diffusion,
- Trie et synthétise les informations afin de les rendre compréhensibles et abordables pour chacun de ses interlocuteurs.

4.9.5. Critères de performance

- Les informations collectées sont pertinentes et justes,
- Le compte rendu réalisé reflète la réalité de l'activité,
- Les dysfonctionnements ont été signalés,
- Les consignes données tiennent compte du résultat de la journée,
- Les intervenants sur le site sont connus et identifiés,

5. GLOSSAIRE TECHNIQUE DE L'EMPLOI

B

Bloc

Ce sont des grosses pierres, généralement stériles, qui ne sont pas valorisables que l'on peut trouver au milieu du minerai ou lors du décapage de la partie supérieure du chantier.

B

Bouteur

Un bulldozer ou bouteur (en français du Canada) est un engin support sur un chantier de production avec lequel il est permis de réaliser de nombreux travaux pouvant aller du poussage de matériaux à la réalisation de bandes de roulement ou encore à l'ouverture des nouvelles routes. L'opérateur sur bouteur est communément appelé « bulliste ».

C

Chargeuse

La chargeuse est un engin de production sur mines permettant la réalisation de différents travaux, allant du chargement à la réalisation d'ouvrages divers et l'entretien de routes. En règle générale il s'agit d'engin sur roues mais il existe sur certaines mines des chargeuses sur chenilles.

Chantier

Zone sur un centre minier où travaillent plusieurs engins pour réaliser les différentes opérations nécessaires à l'exploitation. En Nouvelle-Calédonie, l'extraction du minerai de Nickel se fait à ciel ouvert.

Chaîne Cinématique

C'est l'ensemble des pièces mécaniques en rotation situées entre le moteur et les roues. Il s'agit de connaître la représentation du mécanisme qui met en évidence les possibilités de mouvements relatifs entre les groupes pièces liés entre elles.

D

Dispatch

Service au sein d'une exploitation minière qui est chargé de la répartition et du suivi des engins sur les différents chantiers de la mine

E

Elingue

Accessoire de levage ou servant à remorquer un autre engin, en matériaux souples, en cordage ou en sangle, en câble métallique ou en chaîne, généralement terminé par des crochets, des anneaux ou des manilles.

EPI

Un équipement de protection individuel est un dispositif ou moyen destiné à être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa sécurité ou sa santé au travail.

L

Latérite

Roche rouge ou brune qui se forme par altération des roches sous les climats tropicaux. Riche en hydroxyde de fer contient du minerai de nickel dont la teneur est relativement faible.

M

Minerai

Le terme « minerai » désigne une roche, un minéral ou une association de minéraux contenant un ou plusieurs éléments chimiques utiles en teneurs suffisamment importantes pour permettre leur exploitation.

P

Pelle Hydraulique

La pelle hydraulique est un engin de production permettant en premier lieu l'extraction de matériaux et dans un second temps, le chargement de matériaux dans des engins de transport et/ou d'alimenter des installations fixes. Deux types de pelles hydrauliques existent sur mine, les pelles dites rétro et les pelles en butte. L'opérateur sur pelle hydraulique est communément appelé « pelliste »

S

Saprolite

Il s'agit d'une roche altérée chimiquement. La Saprolite se forme dans les zones basses de profils de sol et représente une profonde altération de la surface de la roche-mère. Dans la plupart des affleurements sa couleur est due à des composés ferriques.

Spill Kit

Il s'agit d'une combinaison de matériaux absorbant, nettoyant et neutralisant chimiques utilisés en cas d'accident industriels ou de fuites d'hydrocarbures, d'huiles... .

Stérile

Il s'agit de résidus miniers restant après l'extraction du minerai des roches exploitées lors d'une exploitation minière dont la teneur en métal recherché est nulle ou très faible.

T

Tombereau

Nom donné aux engins destinés au transport de matériaux en vrac : minerai, stérile, blocs, gravats..., sur une centre minier. Voir Dumper.

TV : Tout Venant

Matériau extrait d'une mine avant tout traitement.

V

Verse

Zone sur la mine où sont stockés les matériaux extraits, stériles non exploitables.

6. GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

A

Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

Attitude

L'attitude est « l'état d'esprit » d'un sujet vis-à-vis d'un autre objet, d'une action, d'un individu ou d'un groupe. Le savoir-être de quelqu'un. C'est une prédisposition mentale à agir de telle ou telle façon. Elle désigne surtout une intention et n'est donc pas directement observable.

Aptitude

Les aptitudes sont les prédispositions d'un individu pour accomplir une tâche donnée. C'est une notion qui se distingue de celle des compétences qui s'acquièrent davantage avec l'expérience. Les aptitudes s'opposent aux attitudes dans le sens où les premières mettent l'accent sur la performance tandis que les deuxièmes relèvent davantage la personnalité d'une personne en lien avec ses valeurs et ses intérêts.

C

Certificat

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Certificat professionnel unitaire (CPU)

Les certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie sont constituées d'un ou plusieurs certificats professionnels unitaires qui correspondent à une activité de l'emploi et aux compétences qui sont attendues pour la réaliser. A l'issue de l'évaluation par le jury, celui-ci peut délivrer l'ensemble des CPU constituant le diplôme qui est alors délivré au candidat ou seulement une partie de ces CPU. Le candidat dispose alors de 5 ans pour finaliser son parcours de certification et valider les CPU manquants.

Certification professionnelle

Une certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Connaissance

La connaissance correspond à l'ensemble structuré des informations assimilées et intégrées dans un cadre de référence qui permet à l'entreprise de conduire ses activités et d'opérer dans un contexte spécifique, en mobilisant pour ce faire des interprétations différentes, partielles et pour partie contradictoires.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles

D

Diplôme

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

E

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Epreuve

Il s'agit d'un temps d'une durée prédéfinie durant lequel les compétences acquises par le candidat vont être évaluées. Selon la compétence à évaluer, elles peuvent être de plusieurs natures : mise en situation proche de l'exercice réelle, questionnaire à choix multiple, étude de cas, entretien avec le jury...

Le référentiel de certification précise le nombre, la nature, le contenu et la durée de chacune des épreuves que devra subir le candidat pour valider l'ensemble des compétences.

Evaluation

Processus d'attestation officielle des acquis d'apprentissage réalisés par la délivrance d'unités ou de certifications : Ensemble des méthodes et procédures utilisées pour apprécier ou juger la performance (savoirs, savoir-faire et/ou compétences) d'un individu, et débouchant habituellement sur la certification.

F

Formacode®

Le thésaurus Formacode® créé par le Centre Inffo permet :

- d'indexer les domaines de formations mais aussi les publics, les moyens et méthodes pédagogiques, les types de certifications...
- de gérer des bases de données sur l'offre de formation
- d'explorer plus facilement des bases de données sur la formation
- d'établir un carrefour entre les nomenclatures « emplois » et « formations » (Rome, NSF et GFE)

J

Jury

Le jury regroupe l'ensemble des personnes chargées d'évaluer les candidats à une certification.

Il est composé de professionnels exerçant eux-mêmes l'activité et/ ou de formateurs du secteur concerné.

N

Niveau de formation

Elle sert à indiquer le niveau de qualification nécessaire pour occuper un métier ou un poste dans le monde professionnel.

Niveaux de qualification français	Niveaux de qualification européen	Niveau de formation
V	III	Formation de niveau BEP/CAP
IV	IV	Formation de niveau BAC
III	V	Formation de niveau égal à BAC +2
II	VI	Formation de niveau égal à BAC + 3
I	VII et VIII	Formation de niveau égal ou supérieur à BAC +4

Nomenclature des spécialités de formation - NSF

La nomenclature des spécialités de formation en usage actuellement est celle de 1994. Elaborée dans le cadre du CNIS, elle a pour vocation de couvrir l'ensemble des formations, quel qu'en soit le niveau :

- initiales ou continues,
- secondaires ou supérieures,
- professionnelles ou non.

P

Plateau technique

Il s'agit de l'ensemble des locaux, équipements, outillages individuels ou collectifs, matières d'œuvre ou documentations nécessaires pour l'organisation des épreuves de certification.

Q

Questionnaire à choix multiple (QCM)

Un questionnaire à choix multiples (QCM) est un outil d'évaluation dans lequel sont proposées plusieurs réponses pour chaque question. Une ou plusieurs de ces propositions de réponse sont correctes. Les autres sont des réponses erronées, également appelées « distracteurs ». Le QCM permet de voir qu'un candidat a bien compris et retenu une réponse juste et qu'il est capable d'identifier les erreurs.

R

Référentiel de certification (RC)

Le référentiel de certification est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté de création du diplôme) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Le référentiel de certification est établi à partir des activités et compétences professionnelles détaillées dans le référentiel professionnel

Il décrit notamment :

- les modalités et procédures d'évaluation et notamment la nature des évaluations,
- leur durée,
- la composition du jury et la qualité des évaluateurs,
- la description du plateau technique,
- les voies d'accès à la certification,
- les éventuelles conditions particulières d'obtention.

Référentiel Professionnel (RP)

Le référentiel professionnel est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC)

Il s'agit d'un site Internet qui répertorie l'ensemble des certifications professionnelles reconnues par la Nouvelle-Calédonie qu'elles soient délivrées par la Nouvelle-Calédonie, l'Etat, les branches professionnelles ou tout autre certificateur public ou privé.

Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME)

Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois est géré par Pôle Emploi. Il est constitué de fiches métiers qui font le lien avec le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

S

Savoir (voir connaissance)

Le savoir est une donnée, un concept, une procédure ou une méthode qui existe à un temps donné hors de tout sujet connaissant et qui est généralement codifié dans des ouvrages de référence.

Savoir-faire

Le savoir-faire est constitué de l'ensemble des tâches et des pratiques de travail qui y est associé mis en œuvre dans le cadre des situations de travail rencontrées dans l'emploi visé par la certification.

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, la capacité à opérer et à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Savoir-faire relationnel (savoir être)

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire organisationnel (savoir être)

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

V

Validation des acquis de l'expérience

Reconnue depuis 2010 par le Code du travail, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales, afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles grâce à l'expérience (et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue) selon des dispositions définies par chaque certificateur.

7. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL ET INGENIERIE DE CERTIFICATION

- Christian BROQUET, DFPC

PROFESSIONNELS

EMPLOYEURS

- Brigitte NEDIA, NMC,
- Claire NEPOROZE, KNS,
- Kelly ATINOUA, VALE NC,
- Daniel BRODEUR, VALE NC,

SALARIES

- Jacques SAINT PRIX, NMC,
- Miguel TIKARSO, KNS,
- Edouard POEDA, KNS
- Jeffrey BROWN, SLN,
- Jean Michel NESTOR, SLN,
- Jean Christophe VILLE, SLN,
- Eric MALA, VALE NC
- Alain HULIWA, VALE NC
- Cyril GOROBOEDO, VALE NC